



Séance du 31 août 2026 à 19 heures 30

SÉANCE ORDINAIRE

Présidence : **Mme Christine JEANNERET**

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 15 juin 2026.
2. Communications du bureau du Conseil municipal.
3. Communications du Conseil administratif.
4. Rapport des commissions.
5. Projets de délibérations, de motions et de résolutions.
 - a) Approbation de la révision du règlement relatif à l'attribution de subventions destinées aux œuvres sociales du Canton de Genève (projet de délibération municipale n° 03/26).
 - b) Approbation du dispositif plan d'urgence canicule (projet de motion n° 11/26).
6. Propositions du Conseil administratif.
7. Propositions individuelles et questions.
8. Naturalisation (huis clos).

Présents : Mmes Sophie BRICHET, Léonore COMIN, Sara GNONI,
 Simona MARTINELLI, Morgane NUSBAUMER, Christine SCHAUB et
 Audrey ZWICKY

 MM. Jean BINDER, Olivier CHRISTIN et Régis VON SIEBENTHAL

Conseil administratif : Mme Delphine KRÄHENBÜHL, maire
 Mme Anne MEYLAN, conseillère administrative
 M. Philippe AMSLER, conseiller administratif

Excusés : MM. Quentin MEYLAN et Brett THEUS

Procès-verbal : Mme Emmanuelle MAIA

Mme C. Jeanneret, présidente, ouvre la séance du Conseil municipal à 19h38.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 15 juin 2026

Mme C. Jeanneret passe en revue, page par page, le procès-verbal de la séance du 15 juin 2026.

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité des membres présents avec remerciements à son auteur.

2. Communications du bureau du Conseil municipal

Mme C. Jeanneret excuse l'absence de **MM. Q. Meylan** et **B. Theus**.

Les conseillers municipaux ont reçu par e-mail, les 16 et 20 août derniers, neuf circulaires de l'ACG les informant de leur droit d'opposition relatif aux engagements financiers 2027 du Fonds intercommunal. Aucun élu ne souhaitant que **Mme C. Jeanneret** les passe brièvement en revue, elle rappelle que les délais sont fixés aux 1^{er} et 15 octobre prochains, selon l'objet.

La semaine prochaine, la commission élargie débutera à 19 heures.

Les élus voudront bien s'inscrire avant le 31 août pour la sortie des aînés qui aura lieu le mercredi 16 septembre à Romainmôtier.

Le délai de réponse pour la sortie à la Revue, le 3 décembre à 19 heures, est échu. Les conseillers municipaux qui souhaiteraient encore s'inscrire peuvent éventuellement regarder avec **Mme K. Chevron Rizzetto**.

En ce qui concerne les commissions, **Mme C. Jeanneret** a vu sur l'agenda que certaines séances avaient déjà été planifiées jusqu'en décembre, ce qui permet d'avoir une visibilité sur l'ensemble de ces réunions et facilite le travail de tout le monde. **Mme C. Jeanneret** remercie les présidents pour cet effort, très apprécié. Elle transmet trois demandes émanant du secrétariat : respecter les délais de réponse soumis pour les événements ou sorties, venir ou s'excuser en avance si inscrit, la gestion des désistements de dernière minute étant compliquée et, pour les présidences des commissions, transmettre les convocations en avance au secrétariat.

3. Communications du Conseil administratif

Mme D. Krähenbühl indique que :

- La commune participera prochainement à deux actions : la journée internationale à pied à l'école du 18 septembre et la semaine contre le gaspillage alimentaire du 12 au 20 septembre, qui annoncera la journée de l'environnement du 21 novembre.
- Concernant le CERN, la commune a été informée que des études complémentaires sont en cours par rapport à l'évaluation écologique. Des données sont actuellement collectées sur le territoire, sur des parcelles communales ou privées.
- Suite à l'intervention de **Mme C. Schaub** concernant les containers verts, le sujet est encore à l'étude. Le mandataire pour les routes doit étudier la possibilité de déterminer des lieux à Chevrier où déposer ces containers afin qu'ils ne se trouvent pas sur le cheminement piétonnier.

Mme A. Meylan annonce que :

- À la demande de quelques aînés, une main-courante a été installée en haut du chemin des écoliers, sur les dernières marches. Elle aurait été mieux ancrée le 28 août dernier.

Certains élus remarquent que la main-courante bouge toujours.

- Vu les chaleurs constatées en juin déjà, des climatiseurs mobiles ont été achetés et posés dans les salles de classe.
- Trois arbres ont malheureusement dû être coupés au chemin du Chambet, en vue de la rénovation de l'ouvrage d'art (pont du Chambet).
- Les soucis d'arrosage constatés cet été sur le terrain de foot ont été résolus. La tonte pose aussi quelques problèmes, car il n'est pas toujours possible de s'en occuper au bon moment selon la météo. La commune, qui réfléchissait depuis un certain temps à l'acquisition d'un robot, a reçu une offre. Un robot sera testé cet automne pour les tontes, afin de voir si cette solution est adéquate.
- **Mme A. Meylan** a participé fin août au comité de Communes-École ; plusieurs nouveaux cours ont été proposés à Choulex, et confirmés. Sept de pilates, yoga et danse sont désormais dispensés à Choulex. 111 Choulésiens participent à ces cours, ici ou dans d'autres communes. Le comité de Communes-École remercie la commune pour la mise à disposition des locaux.
- L'enquête publique pour la zone 20 km/h entre les deux carrefours a été lancée fin juin et est en consultation pour 30 jours.
- La demande d'autorisation pour l'agrandissement des vestiaires du stade a été déposée le 13 août.
- **Mme A. Meylan** remercie au nom du Conseil administratif les Choulésiennes pour l'organisation du 1^{er} août ; le couvert était magnifiquement décoré, la soupe était « goûteuse » et le bar fort sympathique. Elle remercie également la CP302 pour l'organisation de la journée de la sécurité, le 22 août à la caserne. Cette journée a rencontré un beau succès. **Mme A. Meylan** remercie aussi la compagnie pour son engagement.
- Le théâtre de Carouge sera mardi à Choulex. Et Vélos-Scène vendredi.
- Pour répondre à la question de **Mme C. Schaub** concernant sa demande d'installer un banc sous le marronnier, il y en a un.

Mme C. Schaub pense que des personnes l'ont déplacé, puis l'ont remis sous le marronnier.

Mme A. Meylan précise que celui qui se trouve au local sera installé derrière la salle.

M. P. Amsler indique que :

- L'Exécutif travaille actuellement sur le projet de budget 2027, qui sera bientôt soumis à la commission Finances-Économie locale. Les prévisions de l'AFC ne sont pas moins bonnes qu'en 2026, ce qui est déjà un bon point. L'AFC communiquera sa troisième prévision en octobre prochain.

4. Rapport des commissions

Aménagement-Environnement (AE)

M. O. Christin annonce que la commission s'est réunie le 17 août. Les commissaires ont évoqué la journée de l'environnement, qui aura lieu le 21 novembre et dont le thème sera le gaspillage alimentaire. Puis ils ont parlé des différents projets 2027 qu'ils souhaiteraient mettre en place, avant d'aborder quelques divers. Lors de sa

prochaine séance, la commission attribuera les subventions 2026 pour l'aménagement.

Cohésion sociale-Aînés-Naturalisations (CAN)

Mme S. Brichet indique que la commission s'est réunie le 22 juin. Les commissaires ont rencontré une personne dans le cadre de sa demande de naturalisation. Ils ont également abordé le règlement des subventions aux associations genevoises ; les modifications seront soumises sous le point 5a. Ils ont aussi évoqué la sortie des aînés et le plan canicule ; la commission souhaiterait prendre plus de temps pour étudier ce dernier dossier.

Culture-Sports-Loisirs (CSL)

Mme L. Comin annonce que la commission s'est réunie le 28 août. Le PV n'ayant pas encore été approuvé, elle cite les points qui étaient à l'ordre du jour : organisation des activités 2027, budget, demandes de subventions. La prochaine séance est fixée au 25 septembre.

Finances-Économie locale (FE)

En l'absence de **M. Q. Meylan**, **Mme C. Jeanneret** indique que la commission ne s'est pas réunie. La prochaine séance est fixée au 14 septembre à 20h.

Jeunesse (J)

Mme M. Nusbaumer annonce que la commission s'est réunie le 17 août à 19h. Les commissaires ont évoqué l'école ; comme annoncé par **Mme A. Meylan**, des climatiseurs ont été installés dans chaque classe pour parer à une éventuelle rentrée scolaire trop chaude. Ils en ont profité pour évoquer plus longuement les mesures préventives que la commune pourrait prendre pour les canicules à venir ; plusieurs pistes sont à creuser et budgéter. Ils ont aussi abordé rapidement les promotions scolaires ; proposition a été faite de réfléchir à ce que l'ensemble de la manifestation ait lieu au stade, tout en conservant le cortège. Ils ont également discuté de la journée à pied du 18 septembre ; les enfants ont déjà reçu l'information, l'idée étant de leur proposer un accompagnement et éventuellement une petite animation liée, pendant la journée. Les commissaires ont ensuite parlé de leurs envies et propositions pour 2027, aucune décision n'ayant encore été prise.

Travaux-Sécurité (TS)

M. R. Von Siebenthal annonce que la commission s'est réunie récemment. Il revient sur le rapport de la séance du 8 juin, au cours de laquelle les commissaires ont fait un bilan de la première année. Le dossier relatif à la pesette du préau avance. Les commissaires ont également évoqué les vestiaires du stade ; **Mme A. Meylan** a indiqué que ce dossier avançait. Par ailleurs, les sols des classes devraient être modifiés, un projet budgété pour l'année prochaine, en tout cas en partie. Les problèmes de chaleur dans les classes ont aussi été évoqués. Puis les commissaires ont traversé le journal des APM, qui leur a été présenté. Ils ont parlé d'un panneau de circulation qui n'est pas tout à fait bien positionné. Ils ont ensuite eu un petit rapport sur les vitesses des voitures dans le village, qui ne sont pas si graves de manière générale. Ils se sont demandé pourquoi certaines poubelles sont posées juste à côté des bancs, ce qui n'est pas forcément judicieux, surtout en été.

Fondation

M. J. Binder indique que la commission des attributions s'est réunie le 27 juillet, en vue de l'attribution d'un 3 pièces au chemin de la Gouille Noire. Les membres de

la commission ont également discuté du tarif du parking aux personnes externes à la fondation.

Groupement des Sapeurs-Pompiers Choulex-Vandœuvres

Mme C. Schaub annonce que le groupement se réunira le 6 octobre pour le budget. Les trois représentantes, **Mme A. Meylan**, **Mme S. Martinelli** et elle-même, ont assisté à la journée de la sécurité, ce qui a fait très plaisir au **capitaine Frédéric Pradervand**. Les Choulésiens étaient nombreux, ainsi que des conseillers municipaux. **Mme C. Schaub** remercie tous ceux qui ont participé à cette sympathique journée.

Comité de pilotage – projet Entrée-ouest

Mme L. Comin indique que le comité s'est réuni le 19 août. Un des sujets était l'avancement du projet de la salle polyvalente (forme, structure, système d'aération, choix de la séparation intérieure des deux futures salles). Il a aussi été question du parking (places de stationnement, dimensions, etc.), et de l'évolution des dalles de sol des appartements. Les finitions intérieures des appartements, notamment les sols, étaient un gros sujet, puisque différentes possibilités de revêtements avaient été évoquées. Les architectes ont présenté des exemples et expliqué les variantes techniques en s'appuyant sur des images 3D et des présentations de vues adaptées aux différents changements. Il y a également eu la présentation des bureaux de directions de travaux ; il a fallu faire un choix entre deux candidats.

Le prochain comité de pilotage est fixé au 23 septembre.

Mme C. Jeanneret rappelle qu'il y a aussi eu une séance le 26 juin dernier. Tous les élus ont dû recevoir le PV via leur représentant de groupe. Si ce n'est pas le cas, qu'ils n'hésitent pas à le réclamer. Le premier plan financier, sur la base du devis général, a été présenté lors de cette séance. Celui-ci est solide. On se rapproche gentiment de la demande d'autorisation.

5. Projets de délibérations, de motions et de résolutions

- a) Approbation de la révision du règlement relatif à l'attribution de subventions destinées aux œuvres sociales du Canton de Genève (projet de délibération municipale n° 03/26)

Mme S. Brichet précise que la commission Cohésion sociale-Aînés-Naturalisations a joué le jeu la dernière fois pour les subventions sociales sur le canton de Genève. Cependant, elle a été extrêmement limitée sur l'art. 8 (critères d'attribution), dans le sens où les organismes ayant des budgets égaux ou supérieurs à 1 mio sont éliminés des demandes. Mais cette limitation concerne-t-elle les projets ou les budgets desdits organismes ? Par conséquent, les commissaires ont dû éliminer environ 80 % des associations qui sont habituellement soutenues par la commune pour soutenir des petites associations de « tricot ». De la même manière qu'auparavant, les commissaires souhaiteraient vraiment recréer ce type de répartition et pouvoir choisir au minimum quatre projets à soutenir sur un plus long terme et sélectionner des projets qui auraient plus de lien avec le village, ou qui auraient sens pour Choulex.

Mme C. Jeanneret propose, plutôt qu'une lecture exhaustive du projet de délibération N° 03/26, de passer en revue les art. 8 et 9 tels que modifiés.

M. P. Amsler ajoute que le règlement modifié, avec les modifications apparentes, est à disposition sur CMNet.

En l'absence d'autre remarque ou question, **Mme C. Jeanneret** procède au vote.

Vu l'article 30 alinéa 2 de la Loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;
Vu le Règlement relatif à l'attribution de subventions destinées aux œuvres sociales du canton de Genève (LC 14 513) entré en vigueur le 23 mai 2024, ci-après le « Règlement » ;

Vu les séances de la Commission Cohésion sociale-Aînés-Naturalisations des 18 mai et 22 juin 2026 ;

Vu la volonté exprimée par la Commission de modifier à l'avenir sa pratique concernant les préavis qu'elle délivre dans l'attribution de subventions destinées aux œuvres sociales du canton de Genève, plus particulièrement de s'affranchir de la limite relative au chiffre d'affaires imposée par l'article 8 alinéa 4 du Règlement, qui dispose :

Art. 8 Critères d'attribution

4 La Commission veille à ne pas soutenir des organismes ayant des budgets égaux ou supérieurs à CHF 1'000'000.- ou dont les charges consacrées à l'administration et à l'obtention de financements sont supérieures à 35 % des charges totales de leur budget ou du budget pour lequel ils sollicitent un soutien.

Vu, par ailleurs, la volonté exprimée par la Commission de concentrer les subventions sur un nombre restreint de bénéficiaires, au lieu du très grand nombre actuel, tout en assurant un suivi sur l'utilisation des fonds alloués ;

Vu l'article 9 du Règlement, qui dispose :

Art. 9 Répartition du montant disponible

¹ La Commission propose les répartitions du montant annuel de la subvention, ses conditions d'octroi et ses modalités de paiement.

² Dans la mesure du possible, le montant octroyé annuellement tendra vers la répartition suivante :

a) Environ 50 % du budget des subventions communales pour des soutiens importants (entre 2'000 et 2'500 CHF)

b) Environ 30 % du budget des subventions communales pour des soutiens de 1'000 à 2'000 CHF

c) Environ 20 % du budget des subventions communales pour des petites actions de 500 à 1'000 CHF

Vu les limitations mentionnées à l'alinéa 2 dudit article 9 qui imposent un fractionnement très important des subventions proposées ;

Vu le préavis favorable du Conseil administratif ;

Sur proposition des membres de la Commission Cohésion sociale-Aînés-Naturalisations ;

Le Conseil municipal

décide par 10 oui, 0 non et 0 abstention

1. De modifier comme suit l'article 8 alinéa 4 du Règlement communal du 18 mars 2024 relatif à l'attribution de subventions destinées aux œuvres sociales du canton de Genève, ci-après le « Règlement » ;

Art. 8 Critères d'attribution

4 La Commission veille à ne pas soutenir des organismes dont les charges consacrées à l'administration et à l'obtention de financements sont supérieures à 35 % des charges totales de leur budget ou du budget pour lequel ils sollicitent un soutien.

2. De maintenir en vigueur sans changement le reste de l'article 8 du Règlement, lequel aura désormais la teneur suivante :

Art. 8 Critères d'attribution

1 La Commission propose chaque année, ou pour la durée de la législature, la ou les thématiques/politiques sociales à soutenir en priorité.

2 La Commission veille, chaque année, à éviter le financement de plusieurs projets similaires ou ayant des objectifs comparables.

3 À projet égal, la Commission tiendra compte des liens que les organismes ont avec la commune de Choulex.

4 La Commission veille à ne pas soutenir des organismes dont les charges consacrées à l'administration et à l'obtention de financements sont supérieures à 35 % des charges totales de leur budget ou du budget pour lequel ils sollicitent un soutien.

3. D'abroger l'article 9 alinéa 2 du Règlement ;

4. De maintenir en vigueur le reste de l'article 9 du Règlement, qui aura désormais la teneur suivante :

Art. 9 Répartition du montant disponible

¹ La Commission propose les répartitions du montant annuel de la subvention, ses conditions d'octroi et ses modalités de paiement. Elle veille à répartir le montant annuel de la subvention entre 4 bénéficiaires distincts au minimum.

² (abrogé).

5. De maintenir en vigueur les autres dispositions du Règlement sans changement ;
6. De fixer l'entrée en vigueur au lendemain de l'échéance du délai référendaire.

b) Approbation du dispositif plan d'urgence canicule (projet de motion n° 11/26)

M. P. Amsler souhaite communiquer le point de vue du Conseil administratif, qui recouvre aussi celui de la commission Cohésion sociale-Aînés-Naturalisations. La manière dont le projet de loi serait rédigé peut donner la fausse impression qu'il n'y a aucun dispositif, aujourd'hui. Or il existe bien une activation coordonnée et un plan entre le canton, qui fournit les informations, et la commune qui met ses registres à jour et qui prend un certain nombre de mesures. Il est toutefois exact que le registre des personnes à risque se cantonne aux personnes âgées (mise à disposition d'eau potable, coordination avec les services cantonaux). Mais la commune a pris des mesures individuelles pour les enfants, par exemple la suppression du cortège des promotions.

M. J. Binder demande en quoi cet avis représente celui de la commission qui n'en a pas discuté lors de sa séance.

M. P. Amsler répond que le dispositif existant a été évoqué en commission, mais pas cette motion, effectivement.

Mme C. Jeanneret donne lecture du projet de motion N° 11/26.

Le Conseil municipal de Choulex,

Considérant que :

1. les épisodes de fortes chaleurs sont plus fréquents, plus intenses et plus longs, et que le Canton de Genève a mis en place un dispositif cantonal spécifique en cas de fortes chaleurs, avec une veille saisonnière active du 15 mai au 15 septembre et des phases de préparation, veille, activation et renforcement selon des seuils définis ;
2. le dispositif cantonal prévoit expressément l'activation coordonnée des plans communaux lorsque la canicule devient persistante ou intense, ce qui confirme que les communes ont un rôle opérationnel direct dans la protection de la population ;
3. le Canton de Genève demande aux communes de constituer une équipe responsable, de tenir un registre des personnes à risque, d'identifier des lieux rafraîchis, d'organiser l'information à la population et de prévoir les mesures à déployer en phase d'activation ;
4. le Plan climat cantonal Genève 2030 et son plan d'actions 2025-2030 visent non seulement la réduction des émissions, mais aussi la diminution de la vulnérabilité du territoire et de la population face aux conséquences du changement climatique ;
5. le Plan directeur communal de Choulex, adopté par le Conseil municipal le 11 décembre 2023 et approuvé par le Conseil d'État le 17 avril 2024, inscrit déjà la commune dans une démarche tenant compte des enjeux énergétiques et climatiques ;
6. les épisodes de chaleur de mai, juin et juillet 2026 ont montré de manière concrète la nécessité d'une meilleure anticipation locale, notamment pour la protection des personnes âgées, isolées ou fragiles, pour l'organisation des bâtiments publics et pour l'adaptation des activités scolaires, parascolaires et événementielles ;
7. en matière de canicule, une action communale simple, coordonnée et anticipée

relève d'une responsabilité élémentaire de santé publique, de solidarité de proximité et de continuité des services à la population ;

8. une commune villageoise comme Choulex peut agir efficacement à son échelle en organisant un dispositif clair, pragmatique et proportionné, en lien avec les services cantonaux, les acteurs sociaux, les institutions concernées et le tissu local.

Par ces motifs, le Conseil municipal invite le Conseil administratif à :

Mettre en place, avant chaque saison estivale, un protocole communal canicule activable rapidement lorsque les seuils d'alerte ou les conditions locales le justifient.

Ce protocole devra comprendre au minimum :

- l'identification d'un dispositif communal de pilotage et de déclenchement ;
- une liste de lieux frais ou rafraîchis accessibles à la population à certaines plages horaires ;
- une organisation d'entraide et de contact prioritaire envers les personnes âgées, isolées, fragiles ou dépendantes ;
- un dispositif d'information simple à la population sur les gestes à adopter, les horaires à éviter et les ressources disponibles ;
- un catalogue de mesures spécifiques pour l'école, les activités parascolaires et les événements communaux, notamment par l'adaptation des horaires, des activités et des conditions d'accueil ;
- la mise à disposition d'eau potable et, si utile, des capacités minimales de stockage ou de distribution locale en cas de tension ponctuelle ;
- une coordination avec les services cantonaux compétents, les institutions de santé, les acteurs sociaux, les associations locales et les communes voisines.

Mme M. Nusbaumer indique que l'objectif de cette motion est de mettre en place un protocole, c'est-à-dire une série de déclenchements d'actions listées dans la motion. Mais si cinq sur ces dix actions sont déjà préexistantes de manière individuelle, la mise en place sera plus rapide. L'idée n'était pas de lister tout ce que la commune ne fait pas ou devrait faire, mais de répertorier l'intégralité des mesures nécessaires pour un protocole d'urgence.

M. J. Binder propose au nom de la nouvelle Entente, et même si le groupe salue l'idée de mettre en place cette motion vu les événements actuels, qu'avant de passer à un vote ou un quelconque débat, de renvoyer celle-ci en commission Cohésion sociale-Aînés-Naturalisations afin d'établir de manière un peu plus détaillée ce qui est déjà fait et d'étudier ce qui pourrait être fait ou n'est pas encore fait.

Mme S. Martinelli relève que le canton a déjà mis des mesures en place. En outre, il y a déjà des choses qui fonctionnent. Il faudrait peut-être adapter la motion à ce qui existe déjà.

M. O. Christin souhaiterait connaître la position du Conseil administratif par rapport à cette motion, puisqu'il existe déjà beaucoup de choses, voire la quasi-totalité.

M. P. Amsler trouve très bonne l'idée de renvoyer cette motion en commission, qui pourra suggérer des mesures. Le Conseil administratif les mettra ensuite en vigueur. Mais ces mesures toucheront aussi la jeunesse, donc pas seulement le dicastère de ladite commission. Des discussions transversales seront nécessaires en parallèle.

Mme D. Krähenbühl tient à préciser qu'en ce qui concerne l'école, la commune reçoit des directives du DIP, sachant que c'est cet office cantonal qui fixe les règles pour les plans canicule. Un rendez-vous est prévu prochainement avec un directeur du DIP par rapport aux bâtiments.

Mme A. Zwicky avait la même remarque, à savoir que l'école et le parascolaire sont normalement en charge du DIP et du GIAP, qui

communiquent les mesures lorsque le plan canicule est activé. Concernant la coordination avec les services cantonaux compétents, institutions de santé ou autres, il existe déjà une grosse mise en place au niveau de l'IMAD, de la CASU, de l'UPHR, de la FASe, du SIS et du GSIS, et des HUG qui sont les partenaires directement impliqués.

Mme C. Schaub rappelle que le plan canicule concerne aussi le sport. Le panel est beaucoup plus large ; tout le monde est touché par la canicule.

Mme M. Nusbaumer trouverait beaucoup plus simple de déterminer les mesures à mettre en place en cas de canicule que de renvoyer la motion dans trois commissions différentes. En outre, l'école n'est effectivement pas du ressort des autorités communales.

Le groupe de la nouvelle Entente maintient sa proposition de renvoyer la motion en commission.

Mme S. Gnoni souligne à son tour que l'objectif n'est pas de dire que rien n'est fait, mais de demander la mise en place d'un éventail de mesures au travers d'un plan global en se reposant aussi sur les dispositifs actuels.

Mme A. Zwicky trouve à titre personnel ce genre de motion super, car il faudra trouver d'autres solutions que celles proposées par le canton avec l'avènement des canicules. Cependant, le but d'une motion est d'être claire et efficace, afin d'être immédiatement applicable. Elle remercie **Mme M. Nusbaumer** pour le gros travail qu'elle a effectué. L'objectif serait de peaufiner davantage ce document et de répertorier les actions en vigueur pour les populations déjà prises en charge afin de déterminer le public cible, et de manière plus générale pour l'ensemble des Choulésiens.

Mme S. Martinelli pense très bien de se pencher sur ce plan d'urgence. En matière de canicule, peut-être faudrait-il mettre en place des actions plus ciblées, par exemple planter plus d'arbres pour réduire les îlots de chaleur ou autres.

Mme M. Nusbaumer demande, au nom de son groupe, si l'idée de lister dans les commissions les mesures déjà prises et de les agréger sous la forme d'un plan ou d'un protocole serait in fine discutable.

En l'absence d'autre remarque ou question, **Mme C. Jeanneret** procède au vote.

À l'unanimité, le conseil municipal décide de renvoyer le projet de motion n° 11/26 en commission Cohésion sociale – Aînés – Naturalisation.

6. Propositions du Conseil administratif

Mme A. Meylan trouve un peu tristounette la fête du 1^{er} août à Choulex. Elle souhaiterait y mettre un peu plus de fun, par exemple en organisant un atelier de création de lampions pour les enfants, l'après-midi, suivi d'un petit cortège. Les élus seraient-ils favorables sur le principe ?

M. J. Binder partage entièrement le point de vue de **Mme A. Meylan**. D'autant qu'avec les canicules à venir, les feux et feux d'artifice se raréfieront. Trouver un autre moyen de rendre un volet festif à cet événement est une excellente idée.

Tous les autres conseillers municipaux semblent approuver cette proposition.

7. Propositions individuelles et questions

Mme S. Brichet relève que plusieurs associations mettent en garde concernant l'utilisation de robots tondeurs le soir et la nuit par rapport aux hérissons et à la biodiversité. Elle remercie le Conseil administratif d'être attentif à cette question.

Mme A. Meylan pense que le robot tondeur fonctionnera plutôt en journée.

M. R. Von Siebenthal revient sur l'e-mail relatif aux décisions de l'ACG. S'il les a lues en diagonale, deux ont attiré son attention. Il s'agit d'une part de l'attribution d'un budget d'investissement de Fr. 537'320.- pour le stade de Collex-Bossy, soit 20 % du budget du FI. Sachant que la commune de Choulex prévoit des travaux pour rénover les vestiaires du stade, il serait peut-être bon de savoir si l'ACG participerait à ces coûts. D'autre part, une enveloppe de 1,5 mio a été votée pour 2027 (enveloppe culturelle) ; celle-ci « permet de financer des demandes liées à des manifestations culturelles, etc. ». Est-ce que toutes les sociétés communales qui organisent des événements culturels sont au courant qu'elles peuvent peut-être faire appel à l'ACG pour une enveloppe supplémentaire ?

Mme A. Meylan rappellera aux sociétés communales, lors du prochain cartel, qu'elles peuvent essayer de solliciter l'ACG pour des événements particuliers.

Mme D. Krähenbühl souligne l'importance de bien lire les conditions d'octroi du FI, notamment la question de l'intercommunalité.

M. O. Christin a remarqué que sur le dernier numéro de l'Info'Choulex, sous la rubrique FCC, le site co-ernes.ch figurait dans la liste des informations dites indépendantes.

M. P. Amsler répond qu'un film explicatif est à visionner sur ledit site. Il s'agit de la seule source d'information actuellement largement diffusée, celle-ci étant indépendante du CERN.

M. O. Christin trouve que l'on joue un peu sur les mots.

Mme M. Nusbaumer ajoute que les seuls chiffres à disposition sont ceux fournis par le CERN.

M. P. Amsler explique que l'important, pour le Conseil administratif, c'est de donner la possibilité à la population de s'informer à plusieurs sources. Il est essentiel de donner accès à l'information, afin que les gens puissent se faire une opinion.

M. R. Von Siebenthal propose, dans ce cas, de donner toutes les sources à disposition.

M. P. Amsler rappelle qu'il n'y a pas d'autre source connue que celle-ci, pour le moment.

Mme M. Nusbaumer souligne la manière dont les données sont traitées et présentées, par exemple la quantité de déchets ou la consommation électrique. Le CERN devrait essayer de rendre ces chiffres pertinents et tangibles pour la population avec des comparaisons concrètes.

Mme S. Gnoni a de la peine à comprendre les enjeux et contestations sur ce projet qui affectera la vie de tous les habitants pendant des décennies.

Mme C. Jeanneret invite l'ensemble des élus à participer à la séance ad hoc prévue la semaine prochaine sur ce sujet.

Mme D. Krähenbühl confirme qu'après une présentation, les élus prendront le temps qu'ils voudront pour en discuter.

Mme M. Nusbaumer constate que les trois bancs des jeux d'école ont un peu mal vieilli.

Mme A. Meylan répond que ceux-ci sont régulièrement rénovés pendant la période hivernale.

M. J. Binder demande si des dates ont déjà été planifiées pour la présentation du plan financier de l'entrée ouest.

M. P. Amsler confirme qu'une commission Finances–Économie locale élargie est prévue le 5 octobre.

M. J. Binder rebondit sur le commentaire de **M. R. Von Siebenthal** concernant le PV du mois de juin, lors duquel il mentionne que les comptes rendus des APM ont été revus. Le Conseil administratif constate-t-il sur les statistiques une augmentation de leurs heures de présence suite à l'augmentation, pour 2026, du temps de présence (de 30 à 50 %) ?

Mme A. Meylan évoquera ce sujet lors de la prochaine séance de la commission Travaux-Sécurité.

M. P. Amsler ajoute que le Conseil administratif en a parlé et est intervenu auprès de la commune qui gère les APM.

M. J. Binder revient sur le PV du 11 mai, dans lequel **Mme D. Krähenbühl** évoque la ressourcerie en précisant que cette offre a un petit peu évolué avec les TSHM, et que cela engendrera des charges sociales supplémentaires suite à l'embauche d'un nouvel employeur.

Mme D. Krähenbühl confirme que la ressourcerie a rouvert ses portes le 22 août. Une nouvelle personne a été embauchée dans le cadre d'un partenariat entre la commune et les TSHM. Le budget global de la ressourcerie diminue. Auparavant, la commune passait par une société de placement. Elle encourage les élus à aller découvrir les améliorations apportées à la ressourcerie.

Mme C. Schaub signale qu'il y avait un gros container installé sur le trottoir virtuel en bas de la route de Choulex, avant le virage.

Mme D. Krähenbühl répond que la commune voulait proposer une solution avant de rappeler les bonnes pratiques au travers d'un courrier.

M. J. Binder revient sur la remarque de **Mme S. Brichet** concernant les dépenses de la commission sociale. Il pense que les 80 % sont erronés et trouve dur de comparer les associations soutenues par la commune à des associations de « tricot », alors que ces personnes essaient vraiment de changer quelque chose dans leur quotidien.

Mme S. Brichet prend note de cette remarque, qu'elle trouve tout à fait normale.

Mme M. Nusbaumer invite les élus à participer au festival Alternatiba, qui commence ce soir. Samedi, une centaine d'associations genevoises et du Grand Genève seront aux Bastions toute la journée dans le village des alternatives.

Mme S. Gnoni aimerait savoir si le Conseil administratif considère les informations apportées par le CERN comme des informations indépendantes.

M. P. Amsler répond que le CERN ne peut évidemment pas être considéré comme indépendant. Mais les chiffres fournis par Noé21 ont été calculés par l'ONG elle-même. On pourrait remplacer le terme d'information « indépendante » par « alternative ». Le terme « indépendant » signale que ces gens ne sont pas rémunérés par le CERN.

8. **Naturalisations (huis clos)**

Le huis clos est prononcé.

Le huis clos est levé.

Mme C. Jeanneret clôt le procès-verbal à 20h48.